

**SYNDICAT MIXTE DES 4
COMMUNAUTES DE COMMUNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du jeudi 13 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 novembre à 12h00, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à Bonneville, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice : 20
Nombre de délégués présents : 12
Nombre de délégués donnant pouvoir : 1
Nombre de délégués votants : 13

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires :

Boris AVOUAC, René CARME, Pierrick DUCIMETIERE, Laurent FAVRE, Christelle ITNAC, Marie Claire LAFFIN, Billy MARQUET, Yves MASSAROTTI, Christophe PERY, Pascal POCHAT-BARON, Stéphane VALLI, Aline WATT CHEVALLIER.

Déléguée ayant donné pouvoir : Mélanie LECOURT.

Délégués excusés :

Colette BOEX, Bruno FOREL, Christophe FOURNIER, Jean-Claude HARMAND, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Mélanie LECOURT, Jean-Pierre MERMIN, Sonia PAUZE.

Monsieur POCHAT-BARON Pascal est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : PROXIVELO – APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR DE STATIONNEMENT

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU le Compte rendu du comité de pilotage de Proxi Vélo le 05 décembre 2022 ;

VU la délibération n°2024-12-11/13 relative à l'actualisation du schéma directeur de stationnement vélo sécurisé ;

CONSIDERANT la mise à jour du schéma directeur de stationnement vélo sécurisé sur le territoire du SM4CC ;

CONSIDERANT le guide de stationnement à destination des collectivités du SM4CC ;

CONSIDERANT les fiches de stationnement jointes au schéma directeur de stationnement vélo sécurisé ; *(Disponibles sur demande)*

CONSIDERANT les fichiers Excel, Qgis remis par l'Agence Ecomobilité. *(Disponibles sur demande)*

N°2025-11-13/19

Monsieur le Président précise que le recensement de tous les emplacements de stationnement vélo sur le territoire a été réalisé selon plusieurs méthodes :

- En 2023 :
 - o En compilant les données disponibles
 - o En réalisant des entretiens avec chacune des 35 communes
 - o En réalisant des repérages sur le terrain.
- En 2025 :
 - o Par le biais d'un formulaire en ligne envoyé à toutes les collectivités du SM4CC mi-janvier 2025, laissant 1 mois aux collectivités pour répondre.

De ce fait, le schéma directeur de stationnement vélo sécurisé a été mis à jour partiellement et présente des données de 2023 et d'autres de 2025. En cas de doute à la lecture du document, les sources des données sont indiquées dans les titres des parties, sur les cartes ou à côté des données concernées.

Pour chacun des emplacements, une fiche stationnement a été créée. Ces fiches donnent les informations générales sur le stationnement, une photo ainsi que son emplacement sur une carte.

Sur le SM4CC, 39% des emplacements sont considérés comme « inadaptés ». Le stationnement inadapté correspond aux systèmes qui ne permettent pas d'accrocher le vélo par au moins une roue et le cadre, tout en permettant que le vélo puisse s'appuyer dessus.

Le SM4CC transmettra un guide de stationnement vélo à toutes les collectivités leur permettant d'avoir un document d'appui pour la mise en place de nouveaux stationnements vélos.

Pour ce qui concerne les emplacements longues durées, certains emplacements ont été ciblés comme « à tester », et donc éligibles à l'installation d'une consigne à vélos temporaire récemment acquise par le SM4CC :

- Emplacements à tester dans un premier temps :
 - o Reignier-Esery parking cimetière
 - o Contamine-sur-Arve centre
 - o Viuz-en-Sallaz office de tourisme
 - o Rochexpo
- Emplacements à tester dans un deuxième temps :
 - o Arenthon
 - o Reignier-Esery P+R Vaison
 - o Scientrier
 - o Saint-Jeoire
- Emplacements à tester si les projets connexes voient le jour :
 - o Gare Monnetier Mornex
 - o P+R entrée de Marignier

Pour ce qui concerne le stationnement de vélo en libre-service, les emplacements suivants ont été identifiés :

- Pour l'année 2025 :
 - o Gare Bonneville
 - o Agora Bonneville
 - o Mairie Bonneville
 - o Gare Marignier
 - o Gare Reignier-Esery



- Mairie Reignier-Esery
- Gare La Roche-sur-Foron
- Mairie La Roche-sur-Foron
- Pont de Fillings
- Office de tourisme Viuz en Sallaz
- Dans un second temps :
 - Gare Saint-Pierre-en-Faucigny
 - P+R CHAL Contamine-sur-Arve
 - P+R Les Bordets Bonneville

Concernant la gouvernance, la répartition suivante est proposée :



	Foncier	Investissement / Aménagement	Entretien / Gestion
Stationnement courte / moyenne durée	Mise à disposition du foncier par le gestionnaire de voirie	Communes / EPCI	Communes / EPCI
Consignes longue durée		Communes / EPCI	SM4CC
Consignes longue durée en test		SM4CC	SM4CC
Stationnement test en entreprise / ZAE		SM4CC	SM4CC
Stationnement VLS		SM4CC	SM4CC

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré (13 voix pour) :

- APPROUVE le schéma directeur de stationnement vélo sécurisé établi par la société publique locale « Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc » (SPL AESMB) en juillet 2023 et actualisé en partie en 2025, joint à cette délibération ;
- DECIDE que ce schéma directeur de stationnement vélo sécurisé actualisé, devra être approuvé et mis en pratique par les collectivités concernées, avec l'aide du guide de stationnement vélo, joint à cette délibération ;
- AUTORISE M. le Président ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

D.G.S.

Fait à Bonneville, le 13 novembre 2025

Le Président, Stéphane VALLI  Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes SM4CC	Le Secrétaire de séance Pascal POCHAT-BARON 
---	--